



De salarié-e à entrepreneur-e : derrière une forte volonté d'indépendance, quelle création de valeur pour les individus et la société ?

Paris, le 10 novembre 2025

22 % des personnes accompagnées par BGE sont des salariés. Pour beaucoup d'entre eux, la création de leur entreprise est motivée par une envie d'indépendance. Mais cette quête d'autonomie, moteur puissant du passage à l'acte, ne doit pas se faire au détriment de la viabilité économique des projets.

À l'occasion de la Journée nationale de la reconversion professionnelle, le 13 novembre, BGE rappelle que l'entrepreneuriat constitue à la fois un levier d'émancipation et un vecteur de création de valeur pour les individus comme pour la société, à condition toutefois que les facteurs de réussite soient réunis.

L'entrepreneuriat, entre désir d'indépendance et enjeux collectifs

La volonté d'indépendance constitue l'un des principaux moteurs de la création d'entreprise. Dans le cadre du deuxième volet de notre étude [*Qui sont les entrepreneur-e-s d'aujourd'hui ?*](#), 67 % des personnes interrogées déclaraient qu'être indépendant faisait partie de leurs trois principales motivations pour créer leur entreprise. Cette aspiration ne se limite pas à une volonté de travailler « pour soi » : elle traduit un véritable projet de vie qui interroge en creux le rapport des individus au salariat.

Cette approche de l'entrepreneuriat influence également la structure du tissu économique, puisque ces entrepreneur-e-s n'ont – pour certains – pas de fortes ambitions de croissance et surtout de création d'emplois. Il est donc primordial d'encourager des ambitions entrepreneuriales plus affirmées afin de stimuler le développement des TPE, tout en favorisant la coopération entre entrepreneur-e-s, y compris les plus indépendants : mutualiser les ressources, mettre en place des partenariats, créer des collectifs, mettre en réseau, etc.

« Si le volume de création d'entreprises est important (1,1 million en 2024), c'est à la création de valeur dans ces entreprises qu'il faut s'intéresser, pour les entrepreneur-e-s eux-mêmes et, plus largement, pour la société. Trop d'entre eux ont des chiffres d'affaires faibles qui ne génèrent pas des revenus décents. Travailler à la réussite entrepreneuriale ne doit pas être une quête du toujours plus à n'importe quel prix, mais bien une réflexion sur la place de l'entreprise dans notre

*société et son impact sur la cohésion sociale, l'émancipation des personnes, le développement de solutions au service des individus et des territoires. » – **Sophie Jalabert**, déléguée générale de BGE Réseau*

Savoir dans quoi on se lance : l'expérience, clé de réussite

Selon [les résultats de notre étude](#), la moitié des porteurs de projet disposent déjà d'une expérience dans le secteur où ils souhaitent entreprendre — un atout déterminant.

Cette expérience facilite non seulement la compréhension du marché des attentes des clients, mais elle accroît aussi la capacité à prendre des décisions éclairées et à éviter certains écueils. Les résultats montrent par ailleurs que les entrepreneur·e-s expérimentés :

- Expriment une plus grande satisfaction à l'égard de leur chiffre d'affaires : 55 % des entrepreneur·e-s avec plus de 20 ans d'expérience dans leur secteur se déclarent satisfait vs 38 % de ceux qui n'ont aucune expérience ;
- Rencontrent moins de difficultés de santé : 25 % des entrepreneur·e-s avec 1 à 2 ans d'expérience dans le secteur ont rencontré des difficultés psychologiques vs 9 % de ceux qui ont plus de 20 ans d'expérience.

Autrement dit, connaître son secteur avant de se lancer constitue un levier puissant pour sécuriser le projet, renforcer sa viabilité économique et améliorer le bien-être de l'entrepreneur·e lui-même.

Pour les salariés en reconversion qui changent de domaine, BGE recommande donc de favoriser l'immersion avec des stages, des périodes d'observation en entreprise ou encore du mentorat, afin d'acquérir une expérience concrète avant la création.

Entreprendre là où il y a des besoins, et là où l'on est soi-même utile

Au-delà de l'expérience, le choix du secteur doit prendre en compte le bassin d'emploi, les besoins des territoires et des populations. Certains secteurs sont aujourd'hui particulièrement porteurs, en lien avec les grandes évolutions démographiques et économiques : services à la personne, santé, éducation, mobilité, alimentation ou encore défense.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les territoires ruraux, les besoins d'accès aux services du quotidien (plomberie, serrurerie, boulangerie...) créent de réelles opportunités entrepreneuriales. Les zones de chalandise y sont à repenser, mais les besoins sont bien présents.

Reste que la véritable question à se poser est : qu'est-ce qui fait qu'un projet réussit ? Car même dans un secteur porteur, la réussite n'est pas garantie — et, à l'inverse, un entrepreneur·e peut se distinguer dans un secteur saturé s'il apporte une promesse de valeur différenciante. Tout projet

doit donc partir du besoin du marché, mais aussi d'une réflexion sur son adéquation avec la personne : ses valeurs, son mode de vie, ses contraintes et ses ambitions.

Salon Nouvelle Vie Pro

Le 13 novembre 2025, BGE sera présent au Salon Nouvelle Vie Pro – le salon de la reconversion professionnelle – dans les espaces « Devenir indépendant / Créer son entreprise » et « Rebondir à plus de 50 ans » et animera pour l'occasion une conférence et plusieurs ateliers.

Atelier "Entreprendre : se lancer, oui... mais comment ?" – 10h et 14h

Atelier "Bien connaître ses clients, la clé du succès" – 11h et 15h

Atelier "Testez la viabilité de votre projet" – 12h et 16h

Conférence "Se lancer dans l'entrepreneuriat : mythes et réalités" – 14h45

avec **Sophie Jalabert**, déléguée générale de BGE Réseau, **Jean-Dominique Bernardini**, directeur des partenariats de France Active, **Caroline Dumond**, déléguée générale Les Premières Sud et Corse et **Emilie Morand**, dirigeante d'O Saint Aubin, bar-restaurant en Touraine, lauréate 2024 du Trophée de la reconversion (J'ai créé mon entreprise) et du concours "101 Femmes Entrepreneures".

En savoir plus

A propos de BGE : www.bge.asso.fr

Créé en 1979, BGE est un réseau associatif national d'aide à la création d'entreprises depuis l'émergence de l'idée jusqu'au développement de l'entreprise. Notre savoir-faire : questionner la viabilité du modèle économique, transmettre les compétences clés et travailler l'ambition entrepreneuriale tout en proposant des parcours uniques, adaptés aux réalités des personnes.

Avec un fort ancrage territorial, le réseau BGE compte aujourd'hui 550 lieux d'accueil déployés sur l'ensemble du territoire français, y compris l'Outre-Mer, qu'animent 1350 conseillers-formateurs salariés.

Contact presse : Fanny Aici : aici@bge.asso.fr / 06.38.28.06.57